

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

67A990574

**Arrêté portant règlement particulier provisoire de police de la navigation
sur le plan d'eau du Grand Large dans les communes
de Décines et de Meyzieu**

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret n° 73-912 du 21 septembre 1973 modifié par le décret n° 77-330 du 28 mars 1977 portant règlement général de police de la navigation intérieure,

Vu la circulaire ministérielle n° 75-123 du 18 août 1975 relative à l'exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur les eaux intérieures,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 avril 1985 portant règlement particulier provisoire de police de la navigation sur le plan d'eau du Grand Large dans les communes de Décines et de Meyzieu,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 avril 1999 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur du Service Navigation Rhône Saône,

Vu la demande du Comité Départemental de Voile du Rhône du 18 mai 1999,

A R R E T E

ARTICLE 1 -

Le dernier paragraphe de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 avril 1985 portant règlement particulier provisoire de police de la navigation sur le plan d'eau du Grand Large dans les communes de Décines et de Meyzieu est annulé et remplacé par :

L'interdiction des engins à moteur n'est pas applicable :

- aux services publics chargés de la police, de la sécurité et des secours,
- aux services publics chargés des travaux ou entreprises accréditées,
- aux clubs de voile ou d'aviron.

ARTICLE 2 -

Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Monsieur le Directeur du Service Navigation Rhône Saône, Messieurs les Maires des communes de Décines et de Meyzieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

LYON, le 25 septembre 1999
Le Préfet de la Région Rhône-Alpes
et du Département du Rhône,
Par délégation,
Monsieur le Directeur du Service
Navigation Rhône Saône

Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur des Subdivisions



J.P. DI BELLO